

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé

Les CCI sont organisées en 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Montreuil, Nancy, Bordeaux et Lyon). Elles s'appuient sur un important réseau d'experts médicaux et de médecins conseils.

Site web : www.oniam.fr

Fiche de poste

JURISTE

Dénomination du poste :

Juriste

Rattachement :

CCI pôle de Nancy

Catégorie d'emploi :

Catégorie d'emploi 2

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée indéterminée à temps complet

Ou

détachement

Date de prise de fonctions :

1^{er} février 2024

Localisation géographique :

Nancy

Rémunération

Selon expérience et le niveau de formation par référence à la grille des agences sanitaires (décret 2003-224 du 7 mars 2003)

Contact :

Les lettres de motivation et curriculum vitae sont à adresser au plus tard le **29/12/2024** à :

Tour Altaïs
1 place Aimé Césaire
93100 Montreuil

Monsieur Denis CASANOVA
Directeur des ressources de l'ONIAM

ou

E-mail : recrutement@oniam.fr

Téléphone : 01 49 93 89 00

Affectation

Service

CCI Pôle de Nancy (3 rue de Turique - BP 40340- 54006 NANCY Cedex)

Effectif du service

1 présidente, 1 juriste, 2 assistantes juridiques, 1 secrétaire

Liaison fonctionnelle :

Le/la juriste est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de la présidente des CCI Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guadeloupe, Martinique, Guyane.

Environnement général du poste

L'ONIAM est un établissement public créé par la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé. Il constitue un maillon fort de la démocratie et de la protection des droits du patient. Il a pour mission historique l'instruction et le règlement amiable des litiges relatifs aux accidents médicaux aux affections iatrogènes et aux infections nosocomiales. Ses missions ont progressivement été élargies depuis aux victimes d'autres dommages (VIH, VHC, vaccinations obligatoires, mesures sanitaires d'urgence, Benfluorex, Valproate de sodium). L'accord collectif sur le télétravail est signé depuis le 1^{er} octobre 2021 dans le prolongement de l'accord signé au niveau national.

La création du dispositif des Commissions de conciliation et d'indemnisation (CCI) par la loi du 4 mars 2002 a constitué une avancée importante pour la démocratie sanitaire et les droits des patients. Présidées par un magistrat, ces commissions sont chargées de faciliter le règlement amiable des litiges relatifs aux accidents médicaux, aux affections iatrogènes et aux infections nosocomiales, ainsi que d'autres litiges entre usagers et professionnels de santé, établissements de santé, services de santé ou organismes producteurs de produits de santé.

Description du poste

Missions principales :

- Assurer le suivi de la procédure
- Assurer la préparation et la présentation des dossiers lors des séances des commissions
- Assurer la rédaction des avis

Activités principales :

- Rechercher des experts, rédiger et suivre les missions d'expertise
- Préparer et présenter des rapports lors des séances des commissions
- Assurer le suivi des commissions
- Rédiger les avis de la commission
- Etablir les avis d'incompétence manifeste de la commission
- En collaboration avec la présidente : préparer l'audiencement des commissions
- Répondre aux interrogations juridiques des parties et à celles des avocats, assureurs, tiers payeurs et membres des commissions
- En collaboration avec la présidente : formation et encadrement des stagiaires

Profil recherché

Formation

- Master 2 en droit de la santé ou en droit de la responsabilité, civile ou administrative

Connaissances

- Responsabilité médicale, civile et administrative
- Connaissance du dispositif de règlement amiable des accidents médicaux issus de la loi du 4 mars 2002

Aptitudes

- Rigueur et organisation
- Capacité de synthèse et rédactionnelle
- Sens des priorités
- Sens du service public
- Capacité à travailler en équipe
- Mobilité et disponibilité : des déplacements géographiques sont à prévoir, selon les commissions